

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

**Date :**

01/02/90

**Origine :**

ENSM

Mmes et Mrs les Médecins Conseils Régionaux  
Mr le Médecin Conseil Chef de La Réunion  
Mmes et Mrs les Praticiens Conseils Chefs  
de Service des Echelons Locaux  
Mmes et Mrs les Praticiens Conseils

**Réf. :**

ENSM n° 1339/90

**Plan de classement :**

30	21					
----	----	--	--	--	--	--

**Objet :**

TRANSMISSION DES DOCUMENTS PAR LES ASSURES SOCIAUX AUX PRATICIENS TRAITANTS.  
La transmission des documents aux praticiens traitants par l'intermédiaire de l'assuré est à proscrire.

**Pièces jointes :**

--	--

**Liens :**

**Date d'effet :**

**Date de Réponse :**

**Dossier suivi par :**

**Téléphone :**

@

## **Echelon National du Service Médical**

01/02/90

**Origine :**  
ENSM

Mmes et Mrs les Médecins Conseils Régionaux  
Mr le Médecin Chef de Service de La Réunion  
Mmes et Mrs les Praticiens Conseils Chefs  
de Service des Echelons Locaux  
Mmes et Mrs les Praticiens Conseils

**N/Réf. :** ENSM n° 1339/90

**Objet :** Transmission des documents par les assurés sociaux aux praticiens traitants.

Mon Cher Confrère,

Mon attention a été attirée sur l'attitude de certains praticiens conseils qui confient aux assurés les courriers destinés aux praticiens traitants.

Le recours à cette pratique me paraît désobligeant à l'égard du malade, du praticien traitant et contraire à notre éthique.

Après avoir demandé l'avis des Médecins Conseils Régionaux sur cette pratique, je vous demande donc de ne plus y recourir, sauf dans les cas tout à fait exceptionnels, où le contact par voie postale ou téléphonique s'avère impossible.

Cette mesure contribue au respect qu'il nous appartient de porter en permanence à nos interlocuteurs.

Je vous prie d'agréer, Mon Cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Médecin Conseil National

*Professeur BERAUD*